



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA GUADELOUPE

2018-51/3è R A2-B1-

DELIBERATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GUADELOUPE

OBJET: DEBAT SUR LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, siégeant en sa IIIème réunion de 2018, le 16 Novembre 2018

Sous la Présidence de Madame Josette BOREL-LINCERTIN

Les 41 Membres composant l'assemblée :

Présent(es) :

A.ABAILLE
J.ANSELME
A.AVRIL
C.BAJAZET
J.BENIN
M.BERNARD
M-L.BRESLAU
C.CHALUS
M.CITRONNELLE

J.DAN
D.DULAC
S.ENJARIC
L. FARO-COURIOL
E.GUIOUGOU-FIRPION
J.MARC
L.MAXIMIN BAJAZET
F.MICHELY

F. MONTOUT-BERNIS
D.NEBOR
R-C.POLYNICE
B.RODES
M-C.SAINT-SAUVEUR
J.SAPOTILLE
R.SENNEVILLE
M.SIGISCAR

Représenté(es) :

J.DARTRON
C.LERUS
B.ROBERT LAMPONI

Excusé

C.BAJAZET
E.CALIFER
N.ERDAN
J.GILLOT

Absent(es) :

A.ARBAU
L.BERNIER
J.DESSOUT
M.ETZOL
L.GALANTINE
B.MORNAL
M.NAGAU
H-P.RAMDINI
R.RAUZDUEL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ou complétée ;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
VU l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités territoriales ;
VU le rapport de Madame le Président du Conseil Départemental ;

Après en avoir délibéré ;

Accusé de réception en préfecture
971-229710017-20181116-DE-3R-2-DE
Date de télétransmission : 19/11/2018
Date de réception préfecture : 19/11/2018

ARTICLE UNIQUE : Conformément à l'article 107 de la loi Notré du 07 aout 2015, prend acte du débat intervenu sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail, ainsi que sur la structure et l'évolution de la dette de la collectivité au titre de l'exercice 2018.

L'UN DES SECRÉTAIRES



Aurélien ABAILLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Josette BOREL-LINCERTIN